

# ASSEMBLEE NATIONALE

14 mars 2005

---

TEMPS DE TRAVAIL - (n° 2147)  
(Deuxième lecture)

## AMENDEMENT

N° 5 rect.

présenté par  
M. GREMETZ, Mme JACQUAINT  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER A, insérer l'article suivant:**

L'article 17 de la loi n° 2001-397 du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est abrogé.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la réglementation sur l'autorisation du travail de nuit des femmes introduite dans le cadre d'un débat sur l'égalité professionnelle.